



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 18439

Texte de la question

M. Paul Chollet appelle l'attention de M. le ministre du logement sur les deux rapports présentes par la Cour des comptes sur les aides budgétaires au logement et les organismes HLM. Ces deux rapports font apparaître entre autre un manque de simplicité dans les procédures d'aide. La cour relève que l'on s'est éloigné de l'objectif unificateur assigné par le législateur à l'aide personnalisée au logement (APL) dès sa naissance en 1977. En effet, à côté de l'APL, coexistent diverses allocations destinées aux étudiants, aux familles, aux travailleurs étrangers, etc. La cour souhaite la mise en œuvre d'une allocation logement unique, assujettie aux mêmes règles de gestion, de contrôle et de contentieux. Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces observations.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient que la généralisation, effectuée progressivement, des aides à la personne à tous les ménages sous seule condition de ressources, a conduit à un système stratifié et complexe. C'est pourquoi, il a confié à M. Choussat, inspecteur général des finances, une mission d'évaluation des aides à la personne et de réflexion sur leurs perspectives d'évolution à moyen terme dans un objectif de simplification et d'unification. Son rapport final devrait être remis très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18439

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4736

Réponse publiée le : 21 novembre 1994, page 5794